



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six Mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, M. TOULOUSE Thierry, Mme. VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémy, M. VIDAL Vincent, M. DESCOMBES Bruno Mme FOURNET Claudine et Mme VILLARD Milène.

Absents excusés : M. ROSE Hermand, Mme OUZEBIHA Arlette, Mme FABRE Nathalie et Mme Juliette OLIVIER.

Procurations : M. ROSE Hermand a donné procuration à M. PAUL André, Mme OUZEBIHA Arlette à Mme ANJOLRAS Huguette et Mme Juliette OLIVIER à Mme VILLARD Milène.

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

OBJET : 2024-014 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2024 :

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales,

DECIDE : par 1 abstention et 17 voix pour

de maintenir les 3 taux de 2023 pour l'année 2024, à savoir :

- taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	31,31 %
- taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	106,17 %
- taux de TAXE D'HABITATION	24,92 %

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de présents: 15
 Nombre de votants: 18
 Pour : 17
 Contre : 00
 Abstention : 01
 La Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
 Au registre suivent les signatures
 Pour extrait certifié conforme
 A Largentière, le 26 Mars 2024,
 Le Maire,

Agnès MAIGRON



Jean Roger DURAND